



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

### **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u>	L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15	Le mardi 8 juillet 2025
Présents : 10	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.
Votants : 13	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 1 <sup>er</sup> juillet 2025

**OBJET : Modification du service d'aide à domicile – Transformation en SAD Aide avec maintien du périmètre d'activité existant**

Présents :

M. POLSKI Ladislav  
Mme MOUTON Adeline  
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba  
M. UGOLINI Gilles  
M. ABEJAN Claude  
Mme SIGNORIO Odette  
Mme LEROY Evelyne  
M. PIERRE Vincent  
M. VESTRI Pierre

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba  
Mme BERMOND Fabienne représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
M. PORTELLI Laurent représenté par M. UGOLINI Gilles

Absentes et non représentées :

Mme MARTELLO Isabelle  
Mme TRABUCATTI Maryline

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le



ID : 006-260602008-20250728-DEL8SAD-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 8 juillet 2025

N° 8

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : Modification du service d'aide à domicile – Transformation en SAD Aide avec maintien du périmètre d'activité existant

Domaine :

---

Mes chers collègues,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.312-1 (I-6° et 7°) du Code de l'action sociale et des familles, le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CCAS a été autorisé par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à compter du 1er janvier 2016, pour une durée de 10 ans

**Considérant** que les lois de financement de la sécurité sociale n°2021-1754 du 23 décembre 2021 (art. 44) et n°2022-1616 du 23 décembre 2022 (art. 68) ont institué les Services Autonomie à Domicile (SAD) en remplacement des structures antérieures :

- SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile)
- SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile)

**Considérant** que ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 30 juin 2023, et ont été complétées par le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023.

**Considérant** que les SAD relèvent désormais de l'article L.312-1 (I-6° et 7°) du Code de l'action sociale et des familles, en distinguant deux types de services :

- SAD Mixtes, qui dispensent à la fois de l'aide et des soins
- SAD Aide, qui dispensent uniquement de l'aide et de l'accompagnement, sans soins, et doivent obtenir une autorisation du Président du Conseil Départemental.

**Considérant** que le CCAS de La Trinité souhaite maintenir son périmètre d'activité en optant pour un SAD Aide, c'est-à-dire un service d'aide et d'accompagnement sans soins.

**Considérant** que le dossier de renouvellement de l'autorisation, arrivant à échéance au 1er janvier 2026, doit être transmis au Conseil Départemental avant le 30 juin 2025, conformément aux articles L.313-14, L.313-17 et L.313-18 du Code de l'action sociale et des familles, et au décret n°2023-608 du 13 juillet 2023.



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 8 juillet 2025

N° 8

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : Modification du service d'aide à domicile – Transformation en SAD Aide avec maintien du périmètre d'activité existant

Domaine :

---

**Considérant** qu'il convient, dans ce cadre, de délibérer sur la transformation du service d'aide à domicile en SAD Aide, sans modification du périmètre actuel d'intervention.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :**

- **Approuver** la transformation du service d'aide à domicile du CCAS en SAD Aide ;
- **Autoriser** Monsieur le Président du CCAS, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislas POLSKI



Vote du conseil d'administration :

Pour : 13

Contre : —

Abstention : —